



# LA DIXMUDE Section Tir HOUDAN



modifié le :24 janvier 2020

N° FFTIR :10 78 661

## Règlement intérieur de l'école de tir

Approuvé par le Conseil d'administration le 25 Juin 2017

Une école de Tir existe au sein de la Dixmude section Tir de Houdan.  
Elle implique des droits et devoirs pour chacun, parents, enfants et moniteurs.  
Le but de cette charte est d'en préciser le fonctionnement afin que nul ne l'ignore.  
Je rappelle aussi que toutes les personnes du conseil d'administration sont **bénévoles et non rétribués**.

### Article I : Encadrement

Les membres qui encadrent l'école de tir sont :

|                                      |                |                                 |
|--------------------------------------|----------------|---------------------------------|
| Les moniteurs :Dominique LE MEILLEUR | 06.71.61.87.88 | dominique.le-meilleur@orange.fr |
| Valérie MORLON                       | 06.85.36.59.27 | v.smorlon@yahoo.fr              |
| Maryline JARZYNA                     | 06 89 32 56 53 | jarzyna.maryline@gmail.com      |

### Article II : Horaires

Les séances d'entraînement de l'école de tir ont lieu le **samedi après-midi**.  
Des groupes seront formés selon le nombre d'inscrits.  
Les horaires exacts vous seront transmis dès que possible.  
Les séances avec chaque groupe se succédant, **il est demandé d'arriver à l'heure**.

#### II.1 Absences

En cas d'absence de votre enfant pour une raison quelconque il est demandé d'avertir l'encadrement le plus tôt possible.

\*) Au club, téléphone **01.30.59.66.85** qui est ouvert en semaine le mercredi de 16h à 18h ou par e-mail **[ladixmude.tir@gmail.com](mailto:ladixmude.tir@gmail.com)**

\*) En appelant un des moniteurs sur son téléphone personnel.

\*) Toute absence non signalée devra être expliquée par les parents.

Il en est de même, dans le cas où votre enfant souhaite arrêter le tir.

Si vous avez un problème pour venir chercher votre enfant en fin de séance, appelez-nous.

En aucun cas votre enfant ne sera laissé livré à lui-même en fin de séance.

#### II.2 Fin de séance

Si l'enfant doit rentrer SEUL chez lui après l'entraînement (jeune non majeur)

\*-le responsable adulte de l'enfant devra fournir une autorisation écrite sur papier libre au club précisant que l'enfant peut rentrer seul sans accompagnement, afin de décharger le club de toutes responsabilités.

\*-sans cette autorisation l'enfant ne pourra pas quitter le stand sans la présence d'un responsable adulte.

\*-si vous ne souhaitez pas que votre enfant parte avec certaines personnes, il faudra en informer le club par courrier

\*-si l'enfant quitte le stand sans autorisation le responsable adulte sera immédiatement informé par mail ou par téléphone.

\*-le club demandera immédiatement que l'adulte régularise la situation en fournissant l'autorisation.

\*-si cette infraction se répète une seconde fois, le club se réserve le droit, après décision du bureau, d'exclure définitivement l'enfant du club.

Les personnes non licenciées ne sont pas admises sur le pas de tir sauf après autorisation du responsable de la séance d'entraînement.

L'enfant peut, s'il le désire, garder sa boîte de plombs ou la laisser au club.

Au cas où l'enfant gère sa boîte de plombs, il devra l'avoir avec lui à chaque entraînement.

S'il lui arrive de l'oublier, le club le **dépannera en plombs qu'une seule fois**, si cela se reproduit, on réclamera à l'adulte qui est en charge de l'enfant le prix d'une boîte de plombs.

### **Article III : But de l'activité**

L'objectif général est de faire acquérir aux enfants les connaissances élémentaires du tir à la carabine, ou au pistolet à air comprimé dans les domaines de la pratique, de l'application des mesures de sécurité, de manière à les faire progresser et à les rendre, en fin d'année, autonomes dans cette discipline.

### **Article IV : Catégories**

L'école de tir peut accueillir les enfants filles et garçons d'âge suivant :

|           |              |
|-----------|--------------|
| POUSSINS  | 8 et 9 ans   |
| BENJAMINS | 10 et 11 ans |
| MINIMES   | 12 et 13 ans |

Les jeunes ayant dépassé 13 ans sont **cadets**.

Ils n'appartiennent pas à l'école de tir mais peuvent recevoir une formation et un entraînement le samedi après-midi.

Les **cadets en première année de licence** peuvent participer au Critérium Départemental et au Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines (6 compétitions).

Les autres cadets peuvent participer aux différents concours du Circuit Ile de France 10 mètres adultes.

Ils peuvent également participer aux championnats d'été 25/50 mètres.

### **Article V : Compétitions pour les jeunes de l'école de tir**

#### **V.1 Déroulement général**

L'enfant doit **OBLIGATOIREMENT** participer aux six compétitions du Circuit des écoles de Tir des Yvelines.

L'entraîneur ou le président du club, peuvent dispenser l'enfant de concours s'ils jugent son niveau trop faible.

L'enfant qui ne souhaite pas participer à une compétition doit justifier sa non-participation et cela ne sera accepté qu'une seule fois.

Toute absence à une compétition, non justifiée, dès lors où son engagement est réglé, le club se réserve le droit de réclamer le montant de l'engagement aux parents.

#### **V.2 Inscription**

A l'inscription tous les enfants sont inscrits en école de tir.

Pour que votre enfant puisse participer aux compétitions ainsi qu'aux cours du samedi, sa licence doit être **valide** : c'est à dire qu'il doit y avoir au dos de la licence 3 signatures.

\*) La **signature et le tampon du médecin généraliste** (**très important d'avoir les deux**)

\*) La **signature du tireur**

\*) La signature du président du club

et cela dans un délai maximal de un mois après son obtention.

Du matériel lui sera affectés et il en sera responsable sur le pas de tir.

Il suivra les entraînements du samedi après-midi.

Il devra participer aux compétitions du Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines ainsi qu'aux compétitions officielles (Critérium départemental et Régional EDT, les Départementaux, Régionaux et France EDT si qualification).

Un calendrier des compétitions vous sera envoyé en début d'année par mail dès que le club aura connaissance de toutes les compétitions de la saison et tout changement vous sera transmis dans les plus brefs délais par mail.

De plus avant chaque compétition, un avis de concours vous sera envoyé par mail pour vous rappeler le lieu et l'heure de la compétition : il est **impératif d'y répondre pour confirmer ou non la présence de votre enfant.** Pour chaque compétition les membres de l'école de tir, qui sont tous **bénévoles**, passent environ 15 minutes **par enfant** à la préparation du matériel, sans compter le chargement et déchargement de la voiture sur place. Merci de ne pas nous laisser préparer du matériel pour rien surtout si vous savez que votre enfant ne pourra pas être présent.

Lors d'une compétition et si vous n'avez pas répondu au mail, votre enfant sera considéré comme absent et son matériel ne sera pas préparé.

#### **Attention :**

Après **une absence non justifiée** à un entraînement, ou pour une compétition, le club se réserve le droit de formuler une observation au responsable adulte du tireur.

Après **une seconde absence non justifiée** à un entraînement, ou pour une compétition, le jeune ne sera **plus inscrit aux concours** sauf engagement express des parents sur sa présence.

**Si malgré, ces deux avertissements**, une troisième absence non justifiée venait à être constatée, le club se réserve le droit d'annuler l'inscription au cours du samedi après-midi :

\*) il ne bénéficiera plus des formations du samedi

\*) il pourra venir s'entraîner le mercredi en fin d'après-midi ou le dimanche matin avec les adultes, tout en sachant qu'aucun cours n'y est dispensé.

### **V.3 Transport**

Les parents se chargent du transport ou de faire transporter par une autre personne leur enfant sur le lieu de la compétition.

A la demande des parents, le club peut se charger du transport de l'enfant en fonction de la place disponible dans le véhicule (4 places au maximum).

**Les places devront être réservées à l'avance** par retour du mail qui vous sera envoyé avant chaque compétition.

Dans le cas où le déplacement est pris en charge par le club une **participation forfaitaire vous sera demandée en fonction du kilométrage fait.**

**Une facture vous sera envoyée pour le déplacement.**

Si le transport de votre enfant nécessite un siège réhausseur, ce matériel devra être fourni le jour du déplacement.

#### **INTERDICTION :**

de fumer et de manger dans le véhicule du responsable des déplacements sauf sur autorisation de celui-ci.

### **Article VI : Rôle des parents**

Les parents ont un rôle important dans le cadre de l'école de tir :

\*- en premier lieu, toute adhésion est **subordonnée à l'autorisation des parents.** Leur présence est indispensable lors de l'inscription.

\*- **il faut absolument éviter de considérer l'école de tir comme une garderie**

\*- si d'autres activités sportives sont pratiquées par l'enfant, prévenir les instructeurs au moment de l'inscription et leur dire quel genre d'activité votre enfant fait ou fera en même temps que le tir

\*- Il n'est pas souhaitable de les cumuler avant la séance de tir. Ce sport n'est pas toujours compatible avec les activités à forte dépense physique.

\*- il est souhaitable de temps en temps que les parents assistent à la compétition de leur enfant.

## **Article VII : La Dixmude section Tir**

Le club met à disposition de ses licenciés (à jour de leur cotisation et visite médicale) son infrastructure ainsi que le matériel nécessaire pour la pratique du tir.

Le club se doit de dispenser à l'enfant des cours théoriques et pratiques pour une bonne pratique du tir dans sa discipline, carabine ou pistolet.

Le club se charge du transport du matériel pour les compétitions extérieures.

Un avis de concours vous sera envoyé par mail au moins une semaine avant la date de la compétition.

Le club fournira dès que possible le planning des entraînements et compétitions.

Mr. Mme.....reconnait avoir pris connaissance du règlement interne à la Dixmude Tir.

**Fait à**

**Le**

**Signature du parent**

**Signature du Président**

**D. Le Meilleur**